

Alors, ça vient ?...

Date : 20 décembre 2017

Je commente ci-dessous (en noir) des extraits (bleus, en italique) du rapport de présentation à la Commission permanente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine d'une question relative au financement du Galléco, le 28 août 2017 :

Une étude approfondie sur le modèle économique, numérique, juridique, monétaire va être réalisée dans l'objectif de valider le projet pour la fin de l'année.

Tout porte à croire qu'aucune des collectivités territoriales impliquées dans l'étude de faisabilité de la mutation du galléco ne dispose de cette étude à ce jour, puisqu'aucune d'entre elles – légalement tenues de communiquer les documents qu'elles détiennent - n'a été en mesure de me la transmettre (j'évoque là très précisément le Département d'Ille-et-Vilaine, Rennes Métropole et Brest Métropole que j'ai sollicités).

J'ajoute sur la foi du dernier comité de pilotage du "nouveau projet" que cette étude de faisabilité a été confiée à la Sonao, filiale du Crédit municipal de Nantes, et que celle-ci a mis la clé sous la porte le 29 novembre dernier.

*La restructuration des activités de l'association a été engagée et s'est notamment traduite par la décision de **procéder au licenciement des salariés, de manière échelonnée sur l'année afin de préparer la transition et former les bénévoles.***

Il ne m'appartient pas d'évoquer publiquement des situations professionnelles individuelles, mais je crois savoir qu'à l'heure actuelle l'un des deux salariés n'a pas été licencié.

*Les statuts de l'association ont été modifiés lors de l'Assemblée générale du 27 juin dernier, pour **redéfinir les finalités de l'association et sa gouvernance.***

Contrairement à ce qui est indiqué là, et comme en témoigne la comparaison des statuts du 27 juin 2017 avec les statuts du 12 mai 2015 (ci-joints), les finalités de l'association n'ont à ce jour en rien été redéfinies : absolument en rien.

[Statuts Galleco juin 2017](#) [Statuts Galleco Mai 2015](#)

*Les conditions de la poursuite d'un soutien du Département à l'association dans sa nouvelle configuration seront examinées **d'ici la fin de l'année dans la perspective du budget 2018 et au regard du nouveau projet associatif.***

Aucune assemblée générale de l'association Galléco – qui doit être programmée au moins 10

CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<https://etreounepasetrebretillien.com>

jours à l'avance – ne pouvant à l'évidence se tenir d'ici la fin de l'année, l'association ne risque pas d'adopter un nouveau projet associatif dans le temps imparti.



Pour aller beaucoup plus loin : télécharger toutes [mes contributions à l'évaluation du galléco \(13 Mo\)](#)